



Moments de vie à DAMAZAN

Bonne
Année !

2022

LE MOT DU MAIRE



C'est avec grands regrets que le Conseil municipal, en raison de la situation sanitaire, est cette année encore dans l'impossibilité de vous présenter ses traditionnels vœux républicains au cours d'un moment de réunion conviviale et festive mais, comme l'année passée, la municipalité réalisera un petit film accessible, notamment, sur le site de Damazan et l'écran vidéo de la mairie.

J'ai une pensée toute particulière pour les mondes associatif et économique qui se voient, eux aussi, privés de ces moments fédérateurs et amicaux si nécessaires tant ils permettent de retracer les actions de l'année écoulée et de présenter les projets à venir en y associant le public.

Depuis que vous avez choisi de nous faire confiance, nous nous sommes appliqués à réaliser les promesses que nous vous avons faites, dont les axes majeurs sont : la santé, l'éducation, l'habitat, la sécurité, le développement économique et le bien-vivre ensemble.

La Maison de Santé a été ouverte. Elle a d'ores et déjà permis l'installation d'une dentiste et d'une diététicienne-nutritionniste et représente un atout fort dans la recherche de nouveaux médecins.

En matière d'éducation nous avons entrepris la rénovation totale de nos écoles maternelle et élémentaire, du restaurant scolaire ainsi que la création d'un vaste espace couvert dans la cour de l'école élémentaire.

En ce qui concerne l'habitat, nous avons poursuivi notre programme de développement pour l'accueil de nouveaux habitants avec la création de logements neufs et la rénovation de bâtiments existants :

- Rue Maurice-Dupuy, 11 logements ont été réalisés ;*
- L'extension du lotissement de Larapite permettra la construction de 21 nouveaux logements et la création de 10 terrains à bâtir ;*
- Le lotissement du Lac prévoit quant à lui l'aménagement de 16 terrains à bâtir ;*
- À Bagnoque une résidence sénior de 20 logements sera créée et 30 terrains constructibles seront aménagés.*

Dans le domaine de la **sécurité** nous avons mis en place un plan destiné à faciliter la circulation, placé des ralentisseurs, créé des zones où la vitesse est limitée à 30 km/heure et préparé l'organisation de zones de stationnement réglementé.

Et nous allons installer des caméras de surveillance dans le but de lutter contre les incivilités.

Notre **développement économique** se poursuit avec l'arrivée de nouvelles industries et de nouveaux commerces.

Quant au **bien vivre ensemble**, qui demeure notre préoccupation centrale, nous savons à quel point il repose en grande partie sur le dynamisme de nos associations qui ont su, malgré les contraintes imposées par la crise sanitaire, réorganiser leur fonctionnement. La Municipalité s'applique à les accompagner autant que faire se peut, et elle a mis à leur disposition un mini-bus de 9 places.

Notre « Îlot du magasin des tabacs » est désormais un agréable lieu convivial. Comme l'opération « façade », qui a rencontré un vif succès, il participe grandement à faire de Damazan une commune où il fait bon vivre.

Des bancs ont été installés le long de l'avenue de la Confluence où il est facile de circuler, tant en voiture, qu'à vélo ou à pied. Ils sont une incitation au plaisir de la promenade.

Le **réchauffement climatique** est également une de nos préoccupations essentielles : consommer moins et produire une énergie plus propre restent les maîtres mots. Pour cela nous avons favorisé l'aménagement d'ombrières photovoltaïques dans notre zone d'activités comme dans la cour de récréation de l'école élémentaire et les lampadaires de l'avenue de la Confluence sont majoritairement équipés d'éclairages solaires.

Nos aînés seront honorés, cette année encore, par un cadeau qui leur sera remis en témoignage de notre respect. Dans le même esprit, nous renouvellerons également la petite prime décernée à nos anciens pompiers volontaires. Ce sont des valeurs qui nous sont chères.

Sans oublier ceux qui sont dans la peine, je souhaite à chacun d'entre vous une belle et heureuse nouvelle année, en mon nom et au nom du Conseil municipal.

Le Maire,
Michel Masset

« Vivre ensemble c'est mieux s'écouter pour mieux s'entendre. »
Daniel Confland



COMPTE-RENDU SUCCINCT de la SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2021



Présents : M. Michel MASSET, M. Stéphane ROSSATO, Mme Christine AGOSTI, M. Michel SERENA, Mme Françoise DUBOURG, Mmes Nathalie BACARISSE, Marie-Pascale BALDAZZINI, Isabelle DE LONGHI, Sylvie DELAURIER, Nathalie JOUSSE, Murielle PAGNONCELLI, MM. Daniel CHABOT, Denis GHIRARD, Stéphane MOLENA, Jean-Michel SARTORI.

Absente/Excusée : Mme Marie-Pascale BALDAZZINI (pouvoir à Christine AGOSTI).

En préambule, Monsieur le Maire fait un point sur la dégradation des conditions sanitaires qui ont à nouveau amené la tenue de cette séance dans la salle polyvalente, afin de respecter les gestes barrières et notamment la distanciation.

1 : TARIFS COMMUNAUX 2022

1. **Loyers communaux** : la revalorisation des loyers des logements communaux, en fonction de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2021, est adoptée à l'unanimité.

2. **Salle polyvalente** : les tarifs 2021 sont augmentés de la façon suivante :

- Particuliers de DAMAZAN, 1 utilisation par an 200.00 €
- Particuliers ou sociétés extérieures, pour un week-end 600.00 €
- Associations, entreprises de DAMAZAN1 utilisation par an gratuite
- Associations, entreprises de DAMAZAN au-delà de l'utilisation gratuite 110.00 €
- Entreprises, groupes extérieurs pour une journée 160.00 €
- Balayage (si non effectué par l'utilisateur) 80.00 €
- Caution 1 000.00 €
- Charge EDF, le kWh 0.35 €
- Charge gaz, le m3 0.85 €

3. **Allocation de vétéranse 2022**

Pour 2022, l'allocation de vétéranse versée aux Sapeurs-Pompiers retraités est fixée à 275,00 €

2 : OUVERTURES DE CRÉDITS 2022

Monsieur le Maire rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit la possibilité d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette faculté permet aux services, d'une part de poursuivre la réalisation des programmes d'investissement et, d'autre part, de faire face à des dépenses imprévues dûment validés par les membres de ce conseil.

Le Conseil Municipal approuve le tableau ci-dessous listant les dépenses d'investissement qui pourraient être engagées avant le vote du budget primitif 2022 :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles		
	2031	Frais étude	2 250 €
	Total		2 250 €

21	Immobilisations corporelles		
	2121	Plantations d'arbres	2 500,00 €
	2128	Autres aménagements de terrains	78 700,00 €
	21312	Bâtiment scolaires	2 500,00 €
	21318	Autres bâtiments publics	8 750,00 €
	2132	Immeubles de rapport	26 250,00 €
	2135	Installations générales constructions	2 250,00 €
	2151	Réseaux de voirie	3 200,00 €
	2152	Installations de voirie	3 000,00 €
	21534	Réseaux d'électrification	2 750,00 €
	21538	Autres réseaux	2 750,00 €
	21568	Matériel incendie	1 250,00 €
	21751	Réseau de voirie – mise à disposition	32 500,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	1 250,00 €
	Total		167 650,00 €

23	Immobilisations en cours		
	2313	Constructions	384 700,00 €
	2315	Installations techniques	2 350,00 €
	Total		387 050,00 €
TOTAL			556 950,00 €

3 : DÉCISIONS MODIFICATIVES

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) - 10056 : Autres agencements et a	-29 700,00		
2151 (21) - 10003 : Réseaux de voirie	26 000,00		
21532 (21) - 10061 : Réseaux d'assainissem	3 700,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-50 000,00		
60612 (011) : Energie - Electricité	2 000,00		
60624 (011) : Produits de traitement	2 000,00		
6067 (011) : Fournitures scolaires	1 000,00		
6135 (011) : Locations mobilières	500,00		
61521 (011) : Terrains	9 000,00		
6226 (011) : Honoraires	7 500,00		
6336 (012) : Cotisations au centre national e	1 400,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	5 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	33 000,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	9 600,00		
6454 (012) : Cotisations aux ASSEDIC	1 000,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	-22 000,00		
	0,00		

4 - SUBVENTIONS À : AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS / UNA / COS

Sur proposition des rapporteurs de la Commission « Relations avec les associations », et afin de différencier les associations à but social des associations sportives, le Conseil Municipal, **DÉCIDE**, pour 2021, d'allouer comme suit les aides financières aux associations :

- COS du personnel communal : 3 000 €
- UNA Damazan : 800 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 200 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

5 : PERSONNEL COMMUNAL – MISE À DISPOSITION – IHTS (RÉGLEMENTATION HEURES SUPPLÉMENTAIRES)

Mise à disposition : Le Conseil Municipal, après rappel de la situation d'un agent communal bénéficiaire durant une année d'un parcours de reconversion professionnelle, **ADOpte** la convention de sa mise à disposition à la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux De Prayssas*.

IHTS (réglementation des heures supplémentaires) : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur et considérant que le personnel de la Commune peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires sur la demande du Maire et considérant l'avis du Comité Technique, **DÉCIDE** d'instituer des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) au profit des agents fonctionnaires et contractuels de droit public de catégorie C et B, **DÉCIDE** que pour les agents à temps non complet, les heures complémentaires sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n°2002-60, **DÉCIDE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 01/12/2021.

Par ailleurs, Michel MASSET indique qu'un agent de la micro-crèche a sollicité, pour une durée de 2 ans, une mise en disponibilité pour convenances personnelles.

6 : TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'instauration d'une tarification sociale de la cantine, dans le but de prévenir et de lutter contre la pauvreté, en allégeant le poids des dépenses alimentaires pour les familles défavorisées. Une convention sera établie avec l'État qui s'engage à verser une participation financière aux communes souhaitant y adhérer en fixant une grille tarifaire appropriée.

7 : CESSIION D'UN IMMEUBLE RUE JEAN-MOULIN

Le Conseil Municipal donne son accord pour la cession à la SEM47 de la maison « GAUMAIN » incluse dans l'emprise du lotissement « Les Portes de Damazan », pour la somme de 40 000 €.

8 : CONVENTION DU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention par laquelle sont établies les modalités de travail en commun entre la commune et la communauté de communes dans le domaine de l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols.

10 : PROJET GRAVIÈRE DE LASBOUÈRES

Après avoir entendu l'exposé de Daniel CHABOT chargé du suivi du projet de reconversion de la gravière de Lasbouères, le Conseil Municipal, hormis l'abstention de Mme Sylvie DELAURIER, **DÉCIDE** de missionner la SEM47 afin d'accompagner la Commune pour la désignation d'un opérateur dans le cadre de l'appel à projet relatif à la création d'une centrale photovoltaïque sur cette ancienne gravière.

Le montant des prestations s'élève à la somme de 15 945 € H.T., soit 19 134 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Camping : pour donner suite à la proposition des membres de la commission « Camping », le Conseil Municipal émet un avis favorable au principe de la mise en place d'une délégation de service public pour la gestion du camping à partir de 2022. Une étude continue cependant à être menée et la décision pourrait être prise lors de la prochaine séance sur les bases d'un loyer annuel de 5 000 € pour une période de 3 ans.

Denis GHIRARD suggère l'implantation de poubelles le long des voies principales de la ZAE pour tenter d'y limiter la quantité de déchets déposés sur les accotements et dans les fossés.



Avis d'enquête publique Au titre des installations classées Pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation de la SAS FUNECAP de créer un crématorium pour animaux situé sur le territoire de la commune de Damazan

Il sera procédé à une enquête publique de **15 jours, du mardi 4 janvier au mardi 18 janvier 2022 à 12h15** sur la demande présentée par M. Thierry GISSEROT, Président de la SAS FUNECAP, dont le siège social est situé 17, rue de l'Arrivée 75015 PARIS 15, en vue d'être autorisé à créer un crématorium pour animaux de compagnie situé sur le territoire de la commune de Damazan (47160).

Cette enquête [...] concerne les communes de Damazan et Saint-Pierre-de-Buzet.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête [...] seront déposés dans les mairies concernées pendant la durée de l'enquête [...] :

Damazan	Les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h15
Saint-Pierre-de-Buzet	Les lundis, mardis, jeudis de 14h à 18h Le vendredi de 8h45 à 12h

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête.

[...] Les observations éventuelles seront consignées sur les registres des mairies concernées ou adressées par écrit jusqu'au **mardi 18 janvier 2022 à 12h15** à l'attention du commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe la mention : « Ne pas ouvrir » à la mairie de Damazan ou à son adresse électronique : mairie.damazan@collectivite47.fr ou à l'adresse électronique de la préfecture : pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr

Les messages reçus par voie électronique seront imprimés et annexés au registre.

M. René GAMBART, désigné en qualité de commissaire enquêteur, tiendra des permanences à la mairie de Damazan :

- **Le mardi 4 janvier 2022 de 8h30 à 11h30**
- **Le mardi 11 janvier de 9h à 12h**
- **Le mardi 18 janvier de 9h15 à 12h15**

BIBLIOTHÈQUE : NOUVEAUX HORAIRES

À partir du mois de **février**, ouverture de la bibliothèque
LE JEUDI UNIQUEMENT : le matin de 9 h 30 à 12 h
l'après-midi de 17 h à 19 h

(fermeture les jours fériés)

« Club lecture » le premier jeudi de chaque mois
de 15 h à 17 h.



3 rue Maurice Dupuy
Tél. 05 53 79 40 15

damazan.bibliothèque@collectivite47.fr




VIE ASSOCIATIVE

ATELIERS
COLLAGE
PEINTURE
SCULPTURE




DAMAZ'ARTS

 a exposé début décembre les réalisations de 16 créateurs amateurs de notre région pour le grand plaisir des visiteurs.



- ♦ Mardi de 15 h à 18 h
- ♦ Mercredi seulement sur inscription de 15 h à 18 h

 a démarré ses ateliers le mardi de 15 h à 18 h et seulement sur inscription le mercredi de 15 h à 18 h salle Marthe PONS à l'Hôtel des Associations.

Salle Marthe PONS
Hôtel des associations
DAMAZAN

- ♦ Ateliers gratuits pour les adhérents.
- ♦ Adhésion : 30 € pour l'année.
- ♦ Non adhérents : 5 € la séance.



Contact : Roger-André JOACHIM
mail : damaz-arts@orange.fr
Tél : 06 32 60 70 91





2022

RANDONNÉES DU JEUDI :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
06 janv.	13 h 15	LASSERRE	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
13 janv.	13 h 30	GONTAUD-de-NOGARET	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
20 janv.	13 h 15	MONTAGNAC-sur-AUVIGNON	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
03 fév.	13 h 15	PRAYSSAS	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
10 fév.	13 h 15	CAUDEROUE	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 9
17 fév.	13 h 15	SAINTE-GEMME	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13

RANDONNÉES DU WEEK-END :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
9 janv.	13 h 30	ANZEX	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
16 janv.	15 h	<i>Assemblée Générale Salle polyvalente - DAMAZAN</i>	<i>Inscription obligatoire</i>
23 janv.	13 h 30	SAINT-PARDOUX-du-BREUIL	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
06 fév.	<u>13 h 15</u>	Ste-COLOMBE-en-BRULHOIS	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
21 fév.	13 h 30	PORT-Ste-MARIE	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99

rappel :

AYEZ TOUJOURS VOTRE LICENCE SUR VOUS LORS DES RANDONNÉES !!!



PAYSAGE ET PATRIMOINE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

Depuis 2007, cette association participe à la connaissance du patrimoine naturel et bâti du département et de ses environs, par des études, des sorties et des expositions.

« Depuis l'élargissement des limites communautaires, nous organisons des sorties pour découvrir le patrimoine de nos 29 communes, et de lieux emblématiques de notre région.

En 2020 et 2021, nos visites ont connu un ralentissement certain, du fait des circonstances sanitaires. Nous avons repris, le 9 octobre dernier, chez nos voisins du Tarn et Garonne, avec les visites du château de Lamotte-Bardigues, de l'église baroque de Lachapelle et du très beau village d'Auvillar.



Château de Lamotte à BARDIGUES

Nos visites sont gratuites (sauf billets d'entrée à certains sites et restauration).

Enfin, notre étude sur la diversité des matériaux de notre bâti traditionnel progresse, avec, en perspective, l'édition d'un ouvrage tous publics. Nous sommes, toujours, à la recherche d'informations, de témoignages, de documents et de photographies ou carte postales, actuels ou anciens (bâtiments, carrières, exploitation du bois, tuilerie, fours à chaux, fours catalans, moyens de transport, etc...) sur des sites locaux représentatifs.



Lachapelle



Halle d'Auvillar

Si nos activités ont votre intérêt, rejoignez-nous en adhérant à l'association : vous serez informés de nos activités et conviés à nos sorties, et vous pourrez, apporter votre contribution à nos travaux. »

Contact : PPDP mairie de Prayssas 47360 – ppdp.prayssas@gmail.com

« DÉTENTE ET LOISIRS » AVEC OCTOBRE ROSE

Tout au long du mois d'octobre, l'association « Détente et Loisirs » avait installé chaque jeudi au marché un stand de vente de ses ouvrages, pour s'associer au Comité de Cancérologie.

368,20 € ont ainsi été récoltés.

Ils viendront abonder les dons recueillis dans tout le département, dons qui serviront à financer les soins de support et à accompagner les patients Lot-et-Garonnais à qui deux soins sont offerts, ainsi qu'une participation financière aux soins supplémentaires.



LES CALANDRES TONNEINQUAISES

« Les contraintes sanitaires et la montée en puissance de l'épidémie dans notre département nous obligent, pour le bien de tous, à annuler la Bourse de Damazan les 8 et 9 janvier prochain ».

Le bureau des
Calandres Tonneinquaises

DAMAZAN (47)
Autoroute A62 Bordeaux-Toulouse - 1 Km après sortie n° 6 Aiguillon
Salle des Fêtes - Entrée gratuite - Restauration sur place

8 et 9 Janvier 2022

32^e Bourse

AUTOS MOTO et OBJETS ANCIENS

Ornements Tonneinquaises
Accès à partir de vendredi 14 heures

ANNULÉ

Régime AUX MINIATURES (limite des places disponibles)

Réservation pour salles et emplacements pour 2 jours :

ORGANISÉ PAR LES PAPILONS VOLANT

CABARET

MUSIQUES , CHANTS , RIRES , DANSES

SAMEDI
5
FÉVRIER
2022

ENTRÉE
5€

À DAMAZAN
SALLE DES FÊTES

20H30

7ÈME
ÉDITION

RÉSERVATION : 06 20 37 72 39

Sous réserve d'une éventuelle modification des contraintes sanitaires.

LES 6 JOURS

Minimes Cadets Juniors Séniors Masters Femmes

DE DAMAZAN

Vélodrome du Confluent et Coteaux de Prayssas

2022

Une organisation Comité Départemental de LOT-ET-GARONNE de Cyclisme.



15 / 1 . 22 / 1 . 29 / 1

5 / 2 . 12 / 2 . 19 / 2 . 26 / 2

14h00

Entrée gratuite

Buvette

Pass Sanitaire


DAMAZAN

PLUS D'INFO SUR WWW.CD47FFC.FR





Economies d'énergie, perte d'autonomie, ravalement de façade...

POUR FINANCER VOS TRAVAUX : VOUS AUSSI, APPELEZ LE GUICHET UNIQUE!



Pour tout administré,
*Quel que soit son profil,
Quel que soit son projet*

UNE QUESTION = UNE SOLUTION

le guichet
unique

Comment adapter mon logement au handicap ou au vieillissement ? Comment réduire ma facture d'énergie ? Quels sont les travaux prioritaires ? Comment installer des énergies renouvelables sans me tromper ? Comment rénover mon immeuble pour le louer ? Quelles sont les aides disponibles ? Qui peut m'aider ?

Depuis l'ouverture du Guichet unique en octobre 2018, **2700 appels** ont été traités représentant **1250 foyers accompagnés** !

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), **196 dossiers** ont été accompagnés, représentant **4 millions d'euros de travaux** et **2,5 millions d'euros de subventions octroyées** aux ménages du territoire par les financeurs, dont la Communauté de communes.

Malgré la fin de cette OPAH depuis mi-2021, il est toujours possible de déposer d'autres demandes d'aides financières (sous conditions) aussi bien pour les propriétaires occupants de tout le territoire que pour les propriétaires bailleurs des 4 centralités de la Communauté de communes.

De plus le dispositif « Ma prime rénov » a été étendu à tous les revenus, propriétaires bailleurs inclus. **N'hésitez pas à nous contacter avec votre avis d'impôt 2021 pour savoir quelles aides financières sont possibles en fonction de votre projet.**

Appelez le 0 805 38 38 47

(appel gratuit – un agent de la Communauté de communes vous répond)

À VOTRE SERVICE ...

Depuis le 7 décembre 2021, **l'Espace France services du Confluent** est ouvert à Aiguillon : **du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**



Cet espace permet d'accéder aux principaux organismes de services publics : Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Finances publiques, Pôle emploi, Assurance retraite, Assurance maladie, CAF, MSA, la Poste.

Deux agents France service ont été formés pour accueillir et accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien : immatriculation de véhicule, demande de carte grise, permis de conduire, APL, RSA, impôts, accès aux services en ligne...

Il est également possible d'accéder à des postes informatiques en libre service.

Pour rendez-vous : **05 53 65 85 14** ou confluent@france-services.gouv.fr

LA « MAM ENCHANTÉE »

Pour nourrir les petits oiseaux de nos « Promenades », les tout-petits de la MAM ENCHANTÉE ont adroitement réalisé d'astucieuses mangeoires qui ont été suspendues aux branches des arbres de la place.



BON APPÉTIT !



Le *food-truck* « **M'HAPPY CRÊPE** » a changé d'emplacement !

Il est désormais installé sur le parking des entreprises GENESTE CONSTRUCTION et C-STYL'N, tous les mardis à midi.

« GROIN » au service du terroir

Particuliers ou entreprises, bons vivants et amis du terroir, n'hésitez pas à nous contacter pour l'organisation de vos déjeuner !

En livraison, à emporter, ou encore mieux en « chef à domicile » : tout est possible !





AGISSONS ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS !



Notre façon de consommer et notre comportement au quotidien jouent un rôle essentiel sur la quantité de déchets que nous produisons. Du fait de l'évolution de nos modes de vie, nous générons 2 fois plus de déchets qu'il y a 40 ans.

Avec la raréfaction des ressources naturelles, la saturation des installations de traitement, les coûts de plus en plus élevés de la collecte et du traitement des déchets, la réduction de nos déchets est primordiale.

4 GESTES SIMPLES À APPLIQUER POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS



Compostez ses déchets de cuisine et de jardin biodégradables :
- 40 kg de déchets en moins par habitant et par an



Achetez la juste quantité nécessaire et cuisinez en priorité avec les restes de repas, les aliments entamés ou bientôt périmés :
- 30 kg de déchets en moins par habitant et par an



Privilégiez les produits réutilisables aux jetables et favoriser les aliments peu ou pas emballés :
- 30 kg de déchets en moins par habitant et par an



Ayez le réflexe tri pour donner une seconde vie à nos déchets recyclables

UN PROGRAMME D'ACTIONS POUR ATTEINDRE UN OBJECTIF : - 30 KG/HAB./AN DE DÉCHETS ENFOUIS

Le SMICTOM LGB s'engage dans cette démarche au travers d'actions associant tous les acteurs du territoire.

OBJECTIFS :

Diminuer de **10 % par an** la quantité de déchets enfouis

POUR

Réduire de **50 %** la quantité de déchets enfouis à l'horizon 2025
(Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)

**Ensemble, réduisons nos déchets
pour maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets**



ATTENTION AUX ERREURS DE TRI !

Le tri des déchets permet de leur donner « une seconde vie » tout en économisant des matières premières, de l'eau et de l'énergie. Encore faut-il qu'il soit bien effectué.

Découvrez les erreurs les plus fréquentes et adoptez les bons gestes de tri.

TOP 1 : DÉPOSER TOUS LES PLASTIQUES DANS LA BORNE DE TRI « EMBALLAGES À RECYCLER »

Les films qui entourent de nombreux produits, les pots, boîtes, sacs, barquettes, tubes ainsi que les objets en plastique ne sont pas recyclés sur notre territoire. Il doivent donc être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.



TOP 2 : METTRE DES OBJETS MÉTALLIQUES DANS LA BORNE DE TRI « EMBALLAGES À RECYCLER »

SEULS LES EMBALLAGES EN MÉTAL (boîtes, aérosols, bouteilles de sirop, canettes,...) SONT À DÉPOSER DANS LA BORNE DE TRI « EMBALLAGES À RECYCLER ».

Les objets métalliques (ustensiles de cuisine, outils de bricolage et morceaux) doivent être apportés en déchèterie où ils seront recyclés par une filière spécialisée.



TOP 3 : JETER DES VÊTEMENTS DANS LES BORNES DE TRI SÉLECTIF

Les textiles (vêtements, chaussures, linge de maison et chiffons) font l'objet d'une collecte spécifique dans l'un des 42 points du territoire syndical (bornes à textiles « Le Relais » ou associations) dans des sacs fermés de 50 L maximum.



TOP 4 : AMENER DES ARTICLES D'HYGIÈNE DANS LA BORNE DE TRI « PAPIERS »

Les couches, nappes, serviettes et mouchoirs en papier ne sont pas recyclables. Ils sont à jeter dans la poubelle d'ordures ménagères.



TOP 5 : IMBRIQUER LES EMBALLAGES

Les emballages ne doivent pas contenir de restes de nourriture ou de liquides et ne pas être imbriqués les uns dans les autres.

Pensez à bien les vider et à les séparer.





DÉPÔTS SAUVAGES DES DÉCHETS : UN APPEL AU CIVISME

Ces dernières semaines, malgré les nombreuses actions en matière de prévention et de gestion des déchets, il a été constaté une augmentation du nombre de dépôts sauvages de déchets sur les voies publiques du territoire syndical.

Ces actes d'incivilité qui nuisent à notre environnement, à la salubrité des lieux impactent également financièrement les collectivités et donc les usagers. C'est pourquoi, il est de la responsabilité de tous de conserver un environnement propre et agréable au quotidien.

Tout dépôt sauvage de déchets au pied des conteneurs ou plus largement sur la voie publique ou dans la nature est un comportement intolérable d'autant plus que des solutions existent.



Un réseau de 7 déchèteries est accessible à l'ensemble des usagers dans le respect du règlement intérieur pour déposer ses déchets volumineux ou toxiques (métaux, cartons d'emballages, déchets verts, gravats, bois, mobilier, déchets d'équipements électriques ou électroniques, piles, batteries,...) en vue d'être valorisés en nouveaux objets, en compost, énergétiquement ou à défaut d'être traités dans des filières spécialisées.

Leur implantation et leur nombre permettent à chacun de s'y rendre facilement.

Par ailleurs, de nombreux points tri ont été implantés sur le territoire syndical afin que chacun dispose d'un lieu à proximité de son domicile ou sur un chemin emprunté régulièrement pour trier ses papiers et emballages recyclables et ainsi leur donner une seconde vie.



sur l'accès aux déchèteries et les consignes de tri :
www.smictomlgb.fr

Il est rappelé que
les dépôts sauvages
de déchets sont passibles
d'une amende.



DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h - Mairie annexe le jeudi matin.

Sur rendez-vous, l'après-midi

Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

💻 asvp.damazan-buzet@collectivite47.fr - ☎ 06 37 14 49 70

Permanence à la mairie annexe le jeudi de 10 h à 12 h

La BIBLIOTHÈQUE

 - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 bibliotheque.damazan@collectivite47.fr

Mercredi de 9 h 30 à 12 h

Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h.

La POSTE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Mercredi de 9 h à 12 h - **Point Service au Public** (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Emploi)

La DÉCHÈTERIE

 - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
(fermé lundi, mercredi et vendredi)

Le PÔLE ENFANCE

 -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98

L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03

La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

La PMI

 - (à Tonneins) ☎ 05 53 84 17 50

La DIRECTION du DEVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A.

 - ☎ 05 53 93 94 56 - 💻 haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

Le CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanence deux mardis par mois de 14 h à 17 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 79 40 15

UNA de DAMAZAN - 💻 una@unadamazan.fr site : www.una.fr

(anciennement ASSAD) ☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00

site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.) Sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Permanence à la mairie annexe les 2^e et 4^e samedi du mois, de 10 h à 12 h